

Public		Présentation	
 NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE	N°	2022-C20	
	Au	Conseil d'administration	
Pour	DÉCISION	Date	2022-10-04
Sujet/titre			
<ul style="list-style-type: none"> Changement de désignation de la pointe Nepean 			
Résumé			
<ul style="list-style-type: none"> Cette présentation vise à obtenir l'approbation de renommer la pointe Nepean et à trouver une appellation pour la nouvelle passerelle piétonnière (reliant le parc Major's Hill à la pointe Nepean), avec des noms autochtones retenus par le Groupe de travail sur le changement de nom de la pointe Nepean (composé de membres de la Commission de la capitale nationale [CCN] et de communautés algonquines) établi à cette fin. Voici les noms recommandés : <ul style="list-style-type: none"> Pointe Nepean : Pointe Kiweki; ce qui signifie retourner dans sa patrie Passerelle piétonne : Pidàban; c'est-à-dire l'aube Les noms choisis pour la pointe Nepean sont conformes au plan d'interprétation de l'emplacement. Ces désignations offrent l'occasion de valoriser les voix algonquines et de célébrer des facettes de la culture et de la langue de cette collectivité, tout en s'harmonisant, de manière générale, avec le programme de réconciliation du gouvernement du Canada. 			
Aperçu du risque			
<ul style="list-style-type: none"> Les principaux risques sont liés à une perception erronée du public relativement au processus de sélection des noms à recommander. Les renseignements sur le processus et les noms retenus seront communiqués aux membres du public. 			
Recommandation			
<ul style="list-style-type: none"> Approuver les nouvelles appellations proposées pour la pointe Nepean et la passerelle piétonnière. 			

Présenté par :

Véronique de Passillé, vice-présidente, Affaires publiques, juridiques et d'entreprise

Signature

DocuSigned by:

 9DAF206874CF43E...

1. Priorités stratégiques

- Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067
 - La CCN contribuera à la reconnaissance des peuples autochtones dans la toponymie de la région [...].
- Le Plan d'entreprise — Orientations stratégiques, 2021-2022 et 2022-2023 :
 - Favoriser l'établissement d'une région de la capitale nationale accueillante et riche de sens ayant une importance nationale représentative de la population canadienne, y compris les peuples autochtones, et de tous les ordres de gouvernement.
- Le Plan d'entreprise — Priorité organisationnelle 3; 2022-2023
 - Veiller à ce que l'inclusivité et la richesse de la diversité du Canada se reflètent dans l'intendance des biens de la CCN et le perfectionnement de son effectif.

2. Autorité

- Les alinéas 10(2)c), d) et i) de la *Loi sur la capitale nationale*

3. Contexte

- Le site de la pointe Nepean est en cours de réaménagement. La mobilisation de la Nation algonquine, déclenchée par l'entremise des collectivités de Pikwakanagan et de Kitigan Zibi Anishinabeg, avait pour but d'appuyer le réaménagement de la pointe Nepean et de son plan d'interprétation.
- De nombreuses conversations ont été tenues dès le début de la mobilisation : les représentantes et représentants des Algonquins ont formulé des commentaires quant à l'interprétation du lieu, à l'intérêt de renommer le parc et à l'emplacement du monument de Champlain.
- En octobre 2021, la CCN a fait parvenir une lettre officielle aux chefs des deux Premières Nations pour répondre aux commentaires généraux reçus. La lettre confirme l'orientation relativement à la pointe Nepean, témoignant notamment du « vif désir de la CCN de modifier le nom du parc en consultation avec [ses] partenaires algonquins ». À ce titre, un Groupe de travail consacré, rassemblant à la fois des membres des communautés algonquines et de l'équipe de la CCN, a été formé pour donner suite à cette orientation.
- En parallèle, lors de la retraite du Conseil d'administration de l'automne 2021, la direction de la CCN a été invitée à explorer des avenues visant à actualiser sa Politique sur la toponymie. Cette dernière a été présentée au Conseil en avril 2022. Le CCT a été mis au point en août 2022 et sa première réunion a eu lieu le 13 septembre 2022.
- Afin de permettre aux deux initiatives d'aller de l'avant en temps voulu, la CCN a proposé de modifier la désignation de la pointe Nepean dans un volet mené

parallèlement au projet de modernisation de la Politique sur la toponymie.

4. Analyse des options

- Deux options sont à prendre en compte dans le cadre de cette présentation :

1. *Accepter les noms suggérés par le Groupe de travail créé à cet effet (approuver la présentation) – Mesure recommandée*

Avantages

- Cela permettrait de respecter l'engagement pris envers les collectivités de la Nation algonquine, tel que décrit dans la lettre du premier dirigeant d'octobre 2021.
- Une telle décision donnerait la possibilité de veiller à ce que les échéanciers liés au réaménagement de la pointe Nepean soient suivis.

Inconvénients

- Cette décision pourrait porter à croire que cette approche va à l'encontre de la Politique sur la toponymie.
- Le public et les parties prenantes peuvent indiquer qu'ils n'ont pas été consultés dans le cadre du processus et n'ont donc pas eu l'occasion de participer à la sélection des appellations.

- Cette option n'a pas d'incidence immédiate sur les ressources, car le processus de sélection et de recommandation des noms a déjà pris fin. Les coûts associés à la signalisation et à la transmission des noms sont pris en compte dans le projet de réaménagement de la pointe Nepean.

2. *Refuser les noms recommandés par le Groupe de travail (rejeter la présentation) et renvoyer la question au CCT.*

Avantages

- Cette option serait conforme à la Politique sur la toponymie et à son processus.

Inconvénients

- Cette option risque de se répercuter de manière significative sur le calendrier du projet de réaménagement de la pointe Nepean, car le processus de changement de nom éventuel devrait alors repartir à zéro. De plus, on ignore le moment où cela se produirait puisque le CCT se penche actuellement sur le nom de la promenade Sir-John-A.-Macdonald (SJAM) comme premier point de la Politique sur la toponymie.
- Ce choix pourrait donner l'impression à la Nation algonquine que la CCN remet en question la validité du processus entrepris expressément à cette fin.
- Cette mesure augmenterait en outre les dépenses, étant donné que la question serait renvoyée au CCT.

5. Détails financiers

- La CCN a un budget réservé aux panneaux d'interprétation et aux communications liés au réaménagement du site de la pointe Nepean. Les calculs tiennent notamment compte de toute signalisation contenant les nouveaux noms de l'emplacement.

6. Possibilités et résultats attendus

- Grâce au réaménagement du site de la pointe Nepean, la CCN a été en mesure d'obtenir des résultats concrets qui appuient la réconciliation. En donnant son approbation quant aux noms autochtones sélectionnés, la CCN démontrera qu'elle contribue au thème de la culture et de la langue, qui figure dans les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.
- Les appellations retenues permettent non seulement de faire entendre les voix des peuples autochtones, mais également de rendre hommage aux particularités de leur culture. Plus précisément, l'inclusion de la culture et de la langue algonquines est une façon de reconnaître le statut de cette communauté, soit celui de nation hôte de la région de la capitale nationale.
- L'adoption des noms autochtones sélectionnés indiquerait à la Nation algonquine que la CCN accorde de l'importance à sa relation avec la Nation et confirmerait l'engagement de la CCN à contribuer à la reconnaissance des peuples autochtones, en particulier de la Nation algonquine en sa qualité de nation hôte de la région de la capitale nationale.
- De plus, les désignations autochtones retenues offrent une occasion unique aux Canadiennes et Canadiens qui visitent le lieu d'en apprendre davantage sur les membres de cette collectivité.

7. Risques et mesures d'atténuation

- Les risques rattachés au processus de changement de désignation sont principalement liés aux perceptions du public à l'égard du processus. Vous trouverez ci-dessous une ventilation des principaux risques associés à cette présentation.

Risque	Probabilité	Incidence	Mesures planifiées
Perception du public voulant que cet exercice de dénomination ne respecte pas la Politique sur la toponymie	Moyenne	Faible	Le CCT recevra tout renseignement pertinent se rapportant à cet exercice. Des messages seront transmis au public pour expliquer que ce processus était déjà mis en branle avant l'approbation de la Politique.
Les membres du public et les parties	Faible	Faible	Le public et les parties prenantes sont mobilisés depuis le début du projet de

Public		Présentation	
prenantes risquent de remettre en doute le processus de sélection, lequel s'est déroulé sans leur participation ni consultation préalable avec ces derniers.			réaménagement de la pointe Nepean. Leurs commentaires ont aidé à définir une vision et une conception pour l'emplacement. La rétroaction a servi lors du lancement du concours de conception.
L'abandon de la recommandation pourrait inciter la communauté algonquine à penser que la CCN remet en doute le processus de sélection des appellations.	Moyenne	Moyenne	Il est recommandé d'approuver la présentation. Dans le cas contraire, une justification solide doit être fournie.

8. Consultations et communications

- Les collectivités de Kitigan Zibi et de Pikwakanagan ont été consultées. Le nom qui a été suggéré reçoit l'appui de la collectivité.

9. Prochaines étapes

- Si la demande est approuvée, une lettre sera rédigée et envoyée aux chefs des collectivités de Pikwakanagan et de Kitigan Zibi Anishinabeg pour les remercier de leur collaboration dans ce processus et confirmer que les noms ont été approuvés.
- La CCN veillera également à ce que les noms soient communiqués au public au moment opportun.

10. Liste des annexes

- ANNEXE 1 : Lettre envoyée par le premier dirigeant aux chefs des collectivités de Kitigan Zibi Anishinabeg et de Pikwakanagan
- ANNEXE 2 : Composition du Groupe de travail établi en vue de renommer la pointe Nepean
- ANNEXE 3 : Documents relatifs au cadre : catégories de désignations et de principes à

partir desquels le Groupe de travail a formulé ses recommandations pour les noms de la pointe Nepean et de la passerelle piétonne

11. Auteurs de la présentation

- Véronique de Passillé, vice-présidente, Affaires publiques, juridiques et d'entreprise
- Émilie Girard-Ruel, directrice, Affaires publiques et d'entreprise (APE)
- Kim Geoffrion, conseillère principale, Mobilisation des Autochtones, APE



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Le 13 octobre 2021

Cheffe Wendy Jocko
657A Mishomis Inamo
Pikwakanagan (Ontario)
K0J 1X0

Kwey,

Avant tout, permettez-moi de vous présenter mes sincères condoléances pour le décès de John Boudrias, grand chef du Conseil tribal de la Nation algonquine Anishinabeg. J'ai eu la chance de parler avec John peu de temps après son élection, et j'ai pu constater à quel point il était passionné et coopératif.

Je vous écris pour faire le point sur la future pointe Nepean. Ces dernières années, nous avons eu de nombreuses conversations fructueuses avec votre communauté à ce propos. Récemment, d'ailleurs, la CCN a formé un groupe de travail dont font partie des personnes représentant la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et les Algonquins de la Première Nation Pikwakanagan. Nous avons ainsi pu recueillir des commentaires sur l'interprétation des lieux, l'opportunité de renommer le parc et l'emplacement de la statue de Samuel de Champlain. J'aimerais vous faire part de certaines avancées qui, à mon avis, reflètent les commentaires que vous avez formulés et l'importance d'orienter nos décisions à propos de ce projet dans un esprit de réconciliation.

En ce qui concerne l'interprétation, nous tenons à ce que tous les éléments d'interprétation incorporent des perspectives algonquines. Par conséquent, nous comptons poursuivre notre consultation des communautés Kitigan Zibi et Pikwakanagan grâce au groupe de travail établi, afin d'obtenir au fur et à mesure leur avis sur les divers éléments d'interprétation provisoires.

Je tiens aussi à vous faire part de la ferme intention qu'a la CCN de changer le nom de ce parc, en consultation avec ses partenaires des communautés algonquines. Sir Evan Nepean, de qui le parc tient son nom, était un officier militaire, un administrateur et un politicien britannique de la fin du 18^e siècle. Cet homme avait très peu à voir avec cet endroit. À la CCN, nous estimons qu'il serait approprié d'évaluer d'autres noms possibles inspirés de l'histoire de la Nation algonquine et

de la géographie particulière des lieux, qui surplombent la rivière.

Enfin, à la suite des consultations que nous avons eues ensemble, et de la visite effectuée plus tôt cette année, j'aimerais vous informer que nous avons reconsidéré l'emplacement proposé pour la statue de Samuel de Champlain. J'ai demandé à l'équipe de projet de lui trouver un endroit où elle ne serait plus le point de mire. Nous ne la laisserons pas non plus sur le socle de granit de 5 m où elle se trouve actuellement, et sa hauteur sera réduite afin qu'elle ne domine pas les lieux. Nous croyons que ce serait là une occasion parfaite d'inclure, dans l'interprétation de ce monument, la perspective de la Nation algonquine et d'autres Premières Nations à propos de Samuel de Champlain et de son legs, et d'expliquer pourquoi la statue a changé de place.

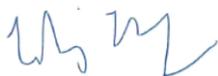
Nous aimerions réunir le groupe de travail prochainement afin de discuter plus avant de ces trois éléments, de concert avec vous. Notre objectif consisterait à peaufiner ces éléments au cours des six prochains mois, soit à temps pour demander l'approbation de notre conseil d'administration au printemps 2022. L'intégrer des changements à l'échéancier des travaux serait ainsi assuré.

Le réaménagement de la pointe Nepean, qui portera bientôt un nouveau nom, me paraît une excellente occasion pour la CCN et la Nation algonquine de collaborer. Je voudrais vous remercier pour le temps et le travail que vous avez investis à nous faire part de vos réflexions sur le projet. Cette contribution a amené des changements importants dans notre approche.

Mon bureau communiquera sous peu avec vous pour organiser une conversation, au cas où vous auriez des questions sur l'orientation que nous proposons telle qu'elle est expliquée dans cette lettre.

À titre de renseignement, j'ai envoyé une lettre semblable au chef de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg, Dylan Whiteduck.

Meegwetch.



Tobi Nussbaum,
premier dirigeant

**Working Group Membership
Composition du Groupe de Travail**



Catégories de désignation

Historique ou patrimoniale

Nom désignant un lieu, un événement ou un aspect culturel d'importance



Questions directrices :

- Le nom fait-il référence à un élément culturel ou historique particulier de la Nation algonquine?
- Cet élément particulier est-il connu des communautés algonquines Kitigan Zibi et Pikwakanagan, et l'acceptent-elles?
- Le nom a-t-il une importance et une signification pour ces communautés?

Honorifique

Nom désignant une personne (ou un groupe) dont la contribution à la collectivité ou à une communauté est importante



Questions directrices:

- La personne (ou le groupe) a-t-elle fait une contribution substantielle aux communautés Kitigan Zibi et Pikwakanagan?
- L'information fournie est-elle suffisante pour comprendre cette contribution substantielle?

Autochtone

Nom désignant un lien entre la terre et un lieu; qui appuie la transmission intergénérationnelle des récits, de la culture et des systèmes de croyances



Questions directrices:

- Le secteur porte-t-il un nom algonquin traditionnel?
- Ce nom appuie-t-il la culture et l'identité algonquines?
- A-t-il la même importance pour la communauté Kitigan Zibi que pour la communauté Pikwakanagan?

Naturelle ou topographique

Nom désignant une caractéristique naturelle spécifique (flore, faune, élément du paysage)



Question directrice:

- L'élément naturel est-il unique et riche de sens pour les communautés Kitigan Zibi et Pikwakanagan?

Principes guidant l'examen des désignations proposés

Consensus

Questions directrices:

- L'avis des personnes représentant les communautés Kitigan Zibi et Pikwakanagan a-t-il été inclus, et pris en considération, dans les discussions?
- Ces communautés appuieraient-elles le nom proposé?

Riche de sens

Questions directrices:

- Les communautés Kitigan Zibi et Pikwakanagan attribuent-elles la même signification au nom proposé?
- Cette signification est-elle importante pour la Nation algonquine?
- Ce nom communique-t-il une notion qu'il ne serait pas possible d'exprimer autrement?

Importance

Questions directrices:

- Est-ce que les deux communautés, Kitigan Zibi et Pikwakanagan trouvent que le nom proposé est important?
- Estiment-elles qu'il reflète les valeurs algonquines?
- Estiment-elles qu'il soit lié à leur culture ou à leurs pratiques culturelles uniques?